

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°19/1097

Centre
Hospitalier
Henri Ey

Établissements
de Santé Mentale
d'Eure & Loir

Objet : Délégation de signature - Dépôt de signatures

Le Directeur du Centre Hospitalier Henri EY à BONNEVAL

VU les articles L 6143-7 et D 714-12-1 et suivants du Code de la Santé Publique qui organisent les délégations de signature que le directeur d'un établissement de santé peut, sous sa responsabilité, concéder à un ou plusieurs membres du corps de direction des hôpitaux ou à un ou plusieurs fonctionnaires appartenant à un corps classé dans la catégorie A ou la catégorie B, ou à un ou plusieurs pharmaciens des hôpitaux ;

CONSIDERANT que ces délégations concernent soit l'exercice des pouvoirs de responsabilités propres aux fonctions confiées, soit le pouvoir d'engager, de liquider et d'ordonnancer les dépenses et recettes et d'en prescrire le recouvrement ;

VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 11 juillet 2016 nommant Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du centre hospitalier Henri Ey à compter du 29 août 2016 ;

VU l'arrêté du 13 mars 2019 de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Madame Corinne ROUX, directrice adjointe au centre hospitalier Henri Ey de Bonneval chargée de la direction des ressources humaines à compter du 1^{er} avril 2019

VU l'organigramme de l'établissement ;

DECIDE

Article 1

Monsieur VILLENEUVE, nommé directeur du centre hospitalier Henri Ey par arrêté du 11 juillet 2016 est ordonnateur des dépenses et des recettes à compter du 29 août 2016 ;

Article 2 : délégation de l'ordonnancement des dépenses et des recettes

Monsieur VILLENEUVE donne délégation de signature à

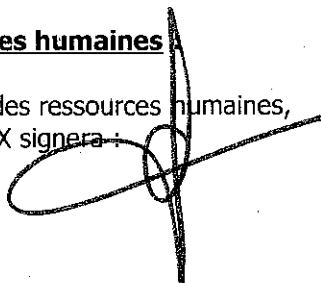
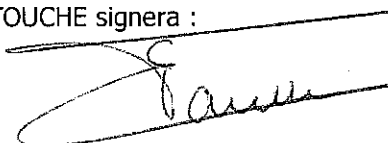
Pour les mandats concernant la direction des ressources humaines

. Madame ROUX, Directrice adjointe, chargée de la direction des ressources humaines,
Madame ROUX signera :

en cas d'absence ou d'empêchement, avec plein exercice :

. Madame TOUCHE, Attachée d'administration hospitalière, chargée de la direction des ressources humaines,

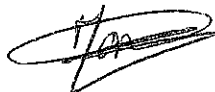
Madame TOUCHE signera :



Pour les mandats concernant la direction des travaux :

. Madame BENTALHA, Directrice adjointe, direction des affaires financières,

Madame BENTALHA signera :



en cas d'absence ou d'empêchement, avec plein exercice :

. Madame THERY, Adjoint des cadres hospitaliers à la direction des affaires financières,

Madame THERY signera :



. Monsieur LASSERRE, Ingénieur Hospitalier, chargée de la direction des travaux,

Monsieur LASSERRE signera :



Pour les mandats concernant la direction des finances :

. Madame BENTALHA, Directrice adjointe, direction des affaires financières,

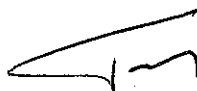
Madame BENTALHA signera :



en cas d'absence ou d'empêchement, avec plein exercice :

. Madame THERY, Adjoint des cadres hospitaliers à la direction des affaires financières,

Madame THERY signera :



. Monsieur LASSERRE, Ingénieur Hospitalier, chargée de la direction des travaux,

Monsieur LASSERRE signera :



Pour les mandats concernant la direction des services économiques :

. Madame BENTALHA, Directrice adjointe, direction des affaires financières,

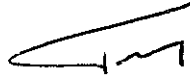
Madame BENTALHA signera :



en cas d'absence ou d'empêchement, avec plein exercice :

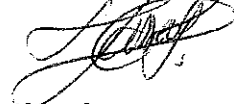
. Madame THERY, Adjoint des cadres hospitaliers à la direction des affaires financières,

Madame THERY signera :



. Monsieur LASSERRE, Ingénieur Hospitalier, chargée de la direction des travaux,

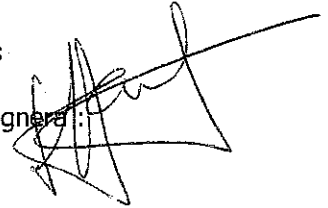
Monsieur LASSERRE signera :



Pour les titres de recettes concernant la direction des usagers :

. Madame JAFFARD, Directrice Adjointe à la direction des usagers

Madame JAFFARD signera :



en cas d'absence ou d'empêchement, avec plein exercice :

. Madame BENTALHA, Directrice adjointe, direction des affaires financières,

Madame BENTALHA signera :



. Madame THERY, Adjoint des cadres hospitaliers à la direction des affaires financières,

Madame THERY signera :



Article 3 : cette décision annule et remplace la décision n° 2019-336

Fait à Bonneval
le 1^{er} avril 2019

Philippe VILLENEUVE



Directeur

Destinataires :

- Trésorerie Hospitalière
- DD28
- Préfecture (recueil des actes administratifs)
- Madame TOUCHE
- Madame HAUDEBOURG
- Madame BENTALHA
- Madame THERY
- Monsieur LASSERRE
- Madame ROUX
- Madame JAFFARD
- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Ressources Humaines (dossier)
- Direction
- DDU
- DALE
- DDT
- DSI

